



Observation de la LPO AuRA délégation du Rhône dans le cadre de la consultation publique de remblaiement d'une carrière de Gorrh rouge sur les communes de Blacé et Saint Julien sous Montmelas.

Lyon le 18/06/2019

Nous avons pris connaissance des documents liés à la consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société par la société GORRH ROUGE DU BEAUJOLAIS en vue de poursuivre l'activité de stockage de déchets inertes sur la carrière située à BLACÉ et SAINT-JULIEN-SOUS-MONTMELAS.

Les documents fournis pour cette consultation ne mentionnent aucunement les enjeux « biodiversité » actuellement présents dans l'emprise du projet.

La LPO AuRA Rhône, à connaissance, par l'intermédiaire de nombreuses données de son réseau de bénévoles, de la présence de plusieurs espèces protégées (28) se reproduisant ou utilisant le site comme habitat au cours de leur cycle de vie (cf: annexe1). Ces données ont été récoltées depuis l'extérieure du site et ne peuvent être considérées comme exhaustives.

La carrière abrite notamment un couple de Grand-duc d'Europe. La reproduction de l'espèce a été pour la première fois mentionnée en 2007 puis confirmée tous les ans depuis 2016.

L'aire se situe sur une plateforme de l'ancien front de taille.

Le Grand-duc d'Europe est une espèce protégée, inscrite à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Comme le prévoit cet arrêté, l'espèce et son habitat ne peuvent être détruits, dégradés ou faire l'objet de dérangement, sans l'obtention préalable d'une dérogation au titre de la réglementation sur les espèces protégées.

Si l'aire ne semble pas directement impactée par le projet, l'activité de remblaiement, qui se poursuivra jusqu'au pied du front, représente un risque de dérangement important pour la reproduction de l'espèce.

De plus, la présence de points d'eau abritant la Grenouille rieuse, mais surtout le Sonneur à ventre jaune, nous a également été rapportée. Le Sonneur à ventre jaune est une espèce protégée inscrite à l'article 2 de l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Comme le mentionne cet arrêté les individus, leurs pontes, têtards, habitats de reproduction et de repos sont protégées.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le remblaiement présenté dans le cadre de la demande d'enregistrement peut représenter un risque de destruction direct des individus ainsi qu'une altération des habitats de reproduction et de déplacement de ces espèces.

Enfin, trois espèces de reptiles protégées sont également recensées sur le site.

Sur la base de ces différents éléments la **LPO AuRA Délégation du Rhône est opposée** au projet de remblaiement en l'état et demande qu'une évaluation environnementale assortie d'un dossier de dérogation soit réalisée afin d'assurer la préservation de la biodiversité du site.

Pour la LPO AuRA Rhône
Christophe D'ADAMO

LPO Rhône

100 rue des Fougères • 69009 LYON
www.lpo-rhone.fr • rhone@lpo.fr





Annexe 1 : Liste des espèces mentionnée sur le site dans la base de données www.faune-rhone.org

Espèce	Nom scientifique	Protégé	Directive Oiseaux/Habitats	Liste rouge France	Liste rouge régionale
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Oui	Annexe I	LC	VU
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>			LC	NT
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Oui		LC	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Oui		LC	NT
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>			LC	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Oui		LC	
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Oui		LC	
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>			LC	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Oui		NT	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Oui		LC	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Oui		LC	NT
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	Oui		NT	
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Oui	Annexe I	LC	VU
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Oui		LC	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>			LC	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>			LC	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Oui		NT	EN
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Oui		LC	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Oui		LC	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>			LC	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Oui		LC	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Oui		LC	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Oui		LC	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Oui		LC	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>			LC	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Oui		LC	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Oui		LC	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Oui		LC	
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Oui		LC	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Oui		LC	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Oui		LC	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Oui		LC	
Grenouille verte indéterminée (Pelophylax sp.)					
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	OUI		LC	LC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	OUI		LC	LC
Lézard à deux raies (L. vert occidental)	<i>Lacerta bilineata</i>	OUI		LC	LC